

Table des matières

CODE DU TRAVAIL

31 juillet 2006. – LOI portant introduction d'un Code du travail (Mémorial A n° 149, 29 août 2006)	2
31 juillet 2006. – CODE du travail (Mémorial A n° 149, 29 août 2006) ...	4
<hr/>	
Titre préliminaire. – Dispositions d'ordre public (art. L. 010-1)	4
Livre I ^{er} . – Relations individuelles et collectives du travail	
«TITRE PREMIER. – LA FORMATION PROFESSIONNELLE»	
«CHAPITRE UNIQUE. – LE DROIT DE FORMER, LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE ET LA CONVENTION DE STAGE DE FORMATION» (art. L. 111-1)	5
TITRE II. – CONTRAT DE TRAVAIL	
CHAP. I ^{er} . – LE CONTRAT DE TRAVAIL EN GÉNÉRAL	
Sect. 1 ^{re} . – Dispositions générales (art. L. 121-1)	8
Sect. 2. – Forme et preuve du contrat de travail (art. L. 121-4)	32
Sect. 3. – Période d'essai (art. L. 121-5)	38
Sect. 4. – Protection en cas d'incapacité de travail du salarié (art. L. 121-6)	53
Sect. 5. – Révision du contrat de travail (art. L. 121-7)	69
Sect. 6. – Suspension du contrat de travail (art. L. 121-8)	87
Sect. 7. – Responsabilité quant aux risques de l'entreprise (art. L. 121-9).	87
CHAP. II. – CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE DÉTERMINÉE	
Sect. 1 ^{re} . – Recours au contrat à durée déterminée (art. L. 122-1)	97
Sect. 2. – Forme du contrat à durée déterminée (art. L. 122-2)	98
Sect. 3. – Durée du contrat à durée déterminée (art. L. 122-3)	98
Sect. 4. – Renouvellement du contrat conclu pour une durée déterminée (art. L. 122-5)	99
Sect. 5. – Succession de contrats (art. L. 122-6)	100
Sect. 6. – Sanctions (art. L. 122-9)	100
Sect. 7. – Égalité de traitement (art. L. 122-10)	100
Sect. 8. – Période d'essai (art. L. 122-11)	100
Sect. 9. – Cessation du contrat à durée déterminée (art. L. 122-12)	100
CHAP. III. – TRAVAIL À TEMPS PARTIEL	
Sect. 1 ^{re} . – Définition (art. L. 123-1)	114
Sect. 2. – Mise en œuvre (art. L. 123-2)	115
Sect. 3. – Forme et contenu du contrat (art. L. 123-4)	115
Sect. 4. – Heures supplémentaires (art. L. 123-5)	115
Sect. 5. – Droits du salarié à temps partiel (art. L. 123-6)	115
CHAP. IV. – RÉSILIATION DU CONTRAT DE TRAVAIL	
Sect. 1 ^{re} . – Résiliation avec préavis (art. L. 124-1)	117
Sect. 2. – Résiliation pour motif grave (art. L. 124-10)	206
Sect. 3. – Résiliation abusive du contrat de travail par l'employeur (art. L. 124-11)	271
Sect. 4. – Résiliation d'un commun accord (art. L. 124-13)	289
CHAP. V. – CESSATION DU CONTRAT DE TRAVAIL	
Sect. 1 ^{re} . – Cessation des affaires de l'employeur; Décès du salarié (art. L. 125-1)	293
Sect. 2. – Cessation de plein droit du contrat de travail (art. L. 125-2)	296
Sect. 3. – Effets de la cessation du contrat (art. L. 125-5)	302
CHAP. VI. – «GARANTIE DES CRÉANCES DU SALARIÉ EN CAS D'INSOLVABILITÉ DE L'EMPLOYEUR» (art. L. 126-1)	314
CHAP. VII. – MAINTIEN DES DROITS DES SALARIÉS EN CAS DE TRANSFERT D'ENTREPRISE	
Sect. 1 ^{re} . – Champ d'application et définitions (art. L. 127-1)	316
Sect. 2. – Maintien des droits des salariés (art. L. 127-3)	317
Sect. 3. – Information et consultation (art. L. 127-6)	317
TITRE III. – TRAVAIL INTÉrimAIRE	
CHAP. I ^{er} . – RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL INTÉrimAIRE	
Sect. 1 ^{re} . – Définitions (art. L. 131-1)	321
Sect. 2. – Autorisation d'établissement de l'entrepreneur de travail intérimaire (art. L. 131-2)	321
Sect. 3. – Rapports entre l'entrepreneur de travail intérimaire et l'utilisateur: Contrat de mise à disposition (art. L. 131-4)	321
Sect. 4. – Rapports entre l'entreprise de travail intérimaire et le salarié intérimaire: Contrat de mission (art. L. 131-6)	321
CHAP. II. – PRÊT TEMPORAIRE DE MAIN-D'ŒUVRE (art. L. 132-1)	326
CHAP. III. – MISE À DISPOSITION ILLÉGALE DE MAIN-D'ŒUVRE (art. L. 133-1)	327
CHAP. IV. – CONSULTATIONS, CONTRÔLE ET SANCTIONS (art. L. 134-1)	327
TITRE IV. – DÉTACHEMENT DE TRAVAILLEURS	
CHAP. I ^{er} . – DÉTACHEMENT DE TRAVAILLEURS DANS LE CADRE D'UNE PRESTATION DE SERVICES TRANSNATIONALE (art. L. 141-1)	328
CHAP. II. – «CONTRÔLE DE L'APPLICATION» (art. L. 142-1)	329
«CHAPITRE III. – CONTENTIEUX ET SANCTIONS» (art. L. 143-1)	330
«CHAPITRE IV. – EXÉCUTION TRANSFRONTALIÈRE DES SANCTIONS ET AMENDES ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES»	
«Sect. I. – Principes généraux» (art. L. 144-1)	331
«Sect. II. – Demande de reconnaissance et d'exécution adressée au Grand-	

Duché de Luxembourg par un autre État membre de l'Union européenne» (art. L. 144-5)	331
«Sect. III. – Demande de reconnaissance et d'exécution adressée par le Grand-Duché de Luxembourg à un autre État membre de l'Union européenne» (art. L. 144-10)	332
«CHAPITRE V. – DISPOSITIONS FINALES» (art. L. 145-1)	332
TITRE V. – «EMPLOI ET STAGES DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS»	332
«CHAPITRE I ^{er} . – EMPLOI DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS PENDANT LEURS VACANCES SCOLAIRES»	332
«CHAPITRE II. – STAGES DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS» (art. L. 152-1)	333
«Sect. 1. – Stages prévus par un établissement d'enseignement luxembourgeois ou étranger» (art. L. 152-2)	333
«Sect. 2. – Stages pratiques en vue de l'acquisition d'une expérience professionnelle» (art. L. 152-5)	333
«Sect. 3. – Dispositions communes» (art. L. 152-10)	334
TITRE VI. – RAPPORTS COLLECTIFS DU TRAVAIL	
CHAP. I ^{er} . – CONVENTIONS COLLECTIVES DU TRAVAIL	
Sect. 1 ^{re} . – Champ d'application et définition (art. L. 161-1)	334
Sect. 2. – Les syndicats de salariés (art. L. 161-3)	334
CHAP. II. – LA NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL	
Sect. 1 ^{re} . – Procédure de négociation d'une convention collective de travail (art. L. 162-1)	335
Sect. 2. – Signature et validité de la convention collective (art. L. 162-3)	335
Sect. 3. – Dépôt et publicité de la convention collective de travail (art. L. 162-5)	336
Sect. 4. – Unicité de la convention collective («art. L. 162-6)	336
Sect. 5. – Champ d'application de la convention collective de travail (art. L. 162-8)	336
Sect. 6. – Durée de validité de la convention collective de travail (art. L. 162-9)	336
Sect. 7. – Obligation de trêve sociale durant la période de validité de la convention collective (art. L. 162-11)	337
Sect. 8. – Contenu de la convention collective de travail (art. L. 162-12)	337
Sect. 9. – Contestations nées d'une convention collective de travail (art. L. 162-13)	337
Sect. 10. – Questions de procédure (art. L. 162-14)	338
CHAP. III. – L'OFFICE NATIONAL DE CONCILIATION	
Sect. 1 ^{re} . – Attributions (art. L. 163-1)	338
Sect. 2. – Composition (art. L. 163-3)	338
CHAP. IV. – PROCÉDURES	
Sect. 1 ^{re} . – Procédure de conciliation (art. L. 164-1)	339
Sect. 2. – Procédures en cas de déclaration d'obligation générale (art. L. 164-8)	339
Sect. 3. – Arbitrage (art. L. 164-9)	340
Sect. 4. – Notifications et sanctions (art. L. 164-10)	340
CHAP. V. – LES ACCORDS EN MATIÈRE DE DIALOGUE SOCIAL INTERPROFESSIONNEL (art. L. 165-1)	340
CHAP. VI. – LES LICENCIEMENTS COLLECTIFS	
Sect. 1 ^{re} . – Définitions et champ d'application (art. L. 166-1)	341
Sect. 2. – Négociations pour l'établissement d'un plan social (art. L. 166-2)	341
Sect. 3. – Procédure de licenciement collectif (art. L. 166-4)	342
Sect. 4. – Dommages-intérêts (art. L. 166-9)	343
Livre II. – Réglementation et conditions de travail	
TITRE I ^{er} . – DURÉE DE TRAVAIL	
CHAP. I ^{er} . – DURÉE DE TRAVAIL EN GÉNÉRAL	
Sect. 1 ^{re} . – Champ d'application (art. L. 211-1)	345
Sect. 2. – Définition de la durée de travail (art. L. 211-4)	346
Sect. 3. – Durée de travail journalière et hebdomadaire maximale normale (art. L. 211-5)	346
«Sect. 4. – Périodes de référence, durée de travail hebdomadaire moyenne» (art. L. 211-6)	346
Sect. 5. – Durée de travail maximale, heures supplémentaires ou complémentaires comprises (art. L. 211-12)	348
«Sect. 6. – Travail de nuit (art. L. 211-14)	348
Sect. «7». – Temps de repos («art. L. 211-16»)	348
Sect. «8». –	
Régime des dérogations compensatoires («art. L. 211-17»)	349
Sect. «9». – Régime du travail supplémentaire («art. L. 211-22»)	349
Sect. «10». – Majorations de salaire («art. L. 211-27)	350
Sect. «11». – Délivrance des autorisations ministérielles (abrogée par la loi du 22 décembre 2006) («art. L. 211-28»)	350
Sect. «11». – Tenue d'un registre spécial (art. L. 211-29)	350
Sect. «12» ¹ . – Dérogations («art. L. 211-30»)	350
Sect. «13». – Dispositions finales («art. L. 211-34»)	351
CHAP. II. – DURÉE DE TRAVAIL DES OUVRIERS, APPRENTIS ET STAGIAIRES OCCUPÉS DANS L'HÔTELLERIE ET LA RESTAURATION	
Sect. 1 ^{re} . – Champ d'application (art. L. 212-1)	360
Sect. 2. – Durée de travail journalière et hebdomadaire maximale normale (art. L. 212-2)	360
Sect. 3. – Périodes de référence et durée de travail hebdomadaire moyenne (art. L. 212-3)	360

Sect. 4. – Dérégulations aux maxima journaliers et hebdomadaires (art. L. 212-4)	360
Sect. 5. – Compilation des seuils (art. L. 212-5)	361
Sect. 6. – Plan d'organisation du travail (art. L. 212-6)	362
Sect. 7. – Coupures de service (art. L. 212-7)	362
Sect. 8. – Travail de nuit (art. L. 212-8)	362
Sect. 9. – Périodes d'inactivité ou d'activité réduite (art. L. 212-9)	362
Sect. 10. – Sanctions (art. L. 212-10)	362
CHAP. III. – CUMUL D'EMPLOIS EXCÉDANT QUARANTE HEURES (art. L. 213-1)	363
«CHAPITRE IV. – DURÉE DU TRAVAIL DES SALARIÉS EXÉCUTANT DES ACTIVITÉS MOBILES DE TRANSPORT ROUTIER	
Sect. 1 ^{re} . – Champ d'application et définitions (art. L. 214-1)	363
Sect. 2. – Durée du travail (art. L. 214-3)	363
Sect. 3. – Dispositions finales (art. L. 214-8)	364
«CHAPITRE V. – DURÉE DE TRAVAIL DES SALARIÉS CHARGÉS DES FONCTIONS DE CONDUITE D'UN ENGIN DE TRACTION SUR RAIL OU D'ACCOMPAGNEMENT D'UN TRAIN. (LOI DU 2 JUIN 2011) (art. L. 215-1)	364
«CHAPITRE VI. – DURÉE DE TRAVAIL DES SALARIÉS OCCUPÉS DANS LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DE L'HORTICULTURE» (art. L. 216-1)	366
TITRE II. – SALAIRE	
CHAP. I ^{er} . – DÉTERMINATION ET PAIEMENT DES «SALAIRES» (art. L. 221-1)	367
CHAP. II. – SALAIRE SOCIAL MINIMUM (art. L. 222-1)	390
CHAP. III. – ÉCHELLE MOBILE DES SALAIRES (art. L. 223-1)	394
CHAP. IV. – CÉSSIONS ET SAISIES SUR SALAIRES (art. L. 224-1)	395
«CHAPITRE V. – ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES» (art. L. 225-1)	396
TITRE III. – REPOS, CONGÉS ET JOURS FÉRIÉS LÉGAUX	
CHAP. I ^{er} . – REPOS HEBDOMADAIRE DES SALARIÉS (art. L. 231-1)	397
CHAP. II. – JOURS FÉRIÉS LÉGAUX	
Sect. 1 ^{er} . – Champ d'application (art. L. 232-1)	399
Sect. 2. – Jours fériés légaux (art. L. 232-2)	399
Sect. 3. – Salaire (art. L. 232-6)	399
Sect. 4. – Autorisation ministérielle (art. L. 232-10)	399
Sect. 5. – Dispositions finales (art. L. 232-11)	399
CHAP. III. – CONGÉ ANNUEL PAYÉ DES SALARIÉS (art. L. 233-1)	400
CHAP. IV. – CONGÉS SPÉCIAUX	
Sect. 1 ^{re} . – Congé-jeunesse (art. L. 234-1)	418
Sect. 2. – Congé sportif (art. L. 234-9)	419
Sect. 3. – «...» (art. L. 234-10)	419
Sect. 4. – Congé spécial des volontaires des services de secours (art. L. 234-22)	419
Sect. 5. – Congé de la coopération au développement (art. L. 234-32)	420
Sect. 6. – Congé parental (art. L. 234-43)	420
Sect. 7. – «Congé pour raisons familiales» (art. L. 234-50)	425
Sect. 8. – Congé d'accueil (art. L. 234-56)	426
«Sect. 9. – Congé-formation (art. L. 234-59)	426
«Sect. 10. – Congé d'accompagnement (art. L. 234-65)	427
«Sect. 11. – Congé pour mandats sociaux (art. L. 234-71)	427
«Sect. 12. – Congé linguistique (art. L. 234-72)	427
«Sect. 13. – Congé de représentation des parents» (art. L. 234-78)	428
«CHAPITRE V. – COMPTE ÉPARGNE-TEMPS»	
«Sect. 1 ^{re} . – Mise en place du compte épargne-temps» (art. L.235-1)	428
«Sect. 2. – Alimentation du compte épargne-temps» (art. L.235-3)	429
«Sect. 3. – Utilisation du compte épargne-temps» (art. L.235-6)	429
«Sect. 4. – Protection du salarié» (art. L.235-7)	429
«Sect. 5. – Liquidation du compte épargne-temps» (art. L.235-8)	430
«Sect. 6. – Obligations de l'employeur» (art. L.235-9)	430
TITRE IV. – ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES	
«CHAPITRE I ^{er} . – PRINCIPE DE L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT	
Sect. 1 ^{re} . – Définitions et champ d'application (art. L. 241-1)	430
Sect. 2. – Dispositions particulières (art. L. 241-3)	431
Sect. 3. – Voies de recours et application du droit (art. L. 241-5)	431
Sect. 4. – Dispositions finales (art. L. 241-9)	431
CHAP. II. – MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS CONCERNANT LE SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ	
Sect. 1 ^{re} . – Définition (art. L. 242-1)	432
Sect. 2. – Procédure administrative (art. L. 242-2)	432
Sect. 3. – Dérégulations au principe de l'égalité de traitement (art. L. 242-3)	432
CHAP. III. – ACTIONS POSITIVES	
Sect. 1 ^{re} . – Définition et champ d'application (art. L. 243-1)	432
Sect. 2. – Modalités et critères d'éligibilité (art. L. 243-3)	432
Sect. 3. – Financement (art. L. 243-5)	433
CHAP. IV. – CHARGE DE LA PREUVE DANS LES CAS DE DISCRIMINATION FONDÉE SUR LE SEXE (art. L. 244-1)	433
CHAP. V. – HARCÈLEMENT SEXUEL (art. L. 245-1)	433
TITRE V. – ÉGALITÉ DE TRAITEMENT EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE TRAVAIL	
CHAP. I ^{er} . – PRINCIPE DE NON-DISCRIMINATION (art. L. 251-1)	436
CHAP. II. – EXCEPTIONS AU PRINCIPE DE NON-DISCRIMINATION (art. L. 252-1)	436
CHAP. III. – DÉFENSE DES DROITS ET VOIES DE RECOURS (art. L. 253-1)	436
CHAP. IV. – CONTRÔLE DE L'APPLICATION (art. L. 254-1)	437
«TITRE VI». – «Traitement de données à caractère personnel à des fins de surveillance dans le cadre des relations de travail» (art. L. 261-1b)	438
«TITRE VII. – PROTECTION DES SALARIÉS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, LE TRAFIC D'INFLUENCE ET LA PRISE ILLÉGALE D'INTÉRÊTS (LOI DU 13 FÉVRIER 2011) (art. L. 271-1)	440
«TITRE VIII. – OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DU MAÎTRE D'OUVRAGE ET DU DONNEUR D'ORDRE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'ENTREPRISE OU DE SOUS-TRAITANCE» (art. L. 281-1)	440
«TITRE IX. – CONDITIONS D'HÉBERGEMENT DU SALARIÉ ÉLOIGNÉ DE SON LIEU DE TRAVAIL HABITUEL» (art. L. 291-1)	441
Livre III. – Protection, sécurité et santé des travailleurs	
TITRE I ^{er} . – SÉCURITÉ AU TRAVAIL	
CHAP. I ^{er} . – OBJET ET DÉFINITIONS (art. L. 311-1)	441
CHAP. II. – OBLIGATIONS DES EMPLOYEURS	
Sect. 1 ^{re} . – Obligations générales des employeurs (art. L. 312-1)	442
Sect. 2. – Services de protection et de prévention (art. L. 312-3)	443
Sect. 3. – Premiers secours, lutte contre l'incendie, évacuation des salariés, danger grave et immédiat (art. L. 312-4)	443
Sect. 4. – Obligations diverses des employeurs (art. L. 312-5)	443
Sect. 5. – Information des salariés (art. L. 312-6)	443
Sect. 6. – Consultation et participation des salariés (art. L. 312-7)	444
Sect. 7. – Formation des salariés (art. L. 312-8)	444
CHAP. III. – OBLIGATIONS DES SALARIÉS (art. L. 313-1)	444
CHAP. IV. – DISPOSITIONS DIVERSES (art. L. 314-1)	445
TITRE II. – SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL	
CHAP. I ^{er} . – PROTECTION DE LA SANTÉ DES SALARIÉS PAR L'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE MÉDICALE (art. L. 321-1)	446
CHAP. II. – ORGANISATION DANS LES ENTREPRISES (art. L. 322-1)	446
CHAP. III. – SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL MULTISECTORIEL (art. L. 323-1)	447
CHAP. IV. – CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL (art. L. 324-1)	448
CHAP. V. – FORMATION ET FONCTIONS DU MÉDECIN DU TRAVAIL (art. L. 325-1)	448
CHAP. VI. – EXAMENS MÉDICAUX (art. L. 326-1)	448
CHAP. VII. – VOIES DE RECOURS ET SANCTIONS PÉNALES (art. L. 327-1)	451
TITRE III. – EMPLOI DE PERSONNES ENCEINTES, ACCOUCHEES ET ALLAITANTES	
CHAP. I ^{er} . – CHAMP D'APPLICATION ET DÉFINITIONS (art. L. 331-1)	454
CHAP. II. – CONGÉ DE MATERNITÉ (art. L. 332-1)	454
CHAP. III. – TRAVAIL DE NUIT (art. L. 333-1)	455
CHAP. IV. – EXPOSITION À DES AGENTS, PROCÉDÉS ET CONDITIONS DE TRAVAIL (art. L. 334-1)	455
CHAP. V. – CONTESTATIONS (art. L. 335-1)	455
CHAP. VI. – DURÉE DE TRAVAIL (art. L. 336-1)	456
CHAP. VII. – INTERDICTION DE LICENCIEMENT (art. L. 337-1)	456
CHAP. VIII. – DISPOSITIONS DIVERSES (art. L. 338-1)	456
TITRE IV. – EMPLOI DE JEUNES SALARIÉS	
CHAP. I ^{er} . – CHAMP D'APPLICATION (art. L. 341-1)	464
CHAP. II. – TRAVAIL DES ENFANTS (art. L. 342-1)	464
CHAP. III. – TRAVAIL DES JEUNES (art. L. 343-1)	465
CHAP. IV. – TRAVAIL DES ADOLESCENTS	
Sect. 1 ^{re} . – Mesures générales de protection (art. L. 344-1)	466
Sect. 2. – Durée de travail (art. L. 344-6)	466
Sect. 3. – Périodes de repos et temps de pause (art. L. 344-11)	467
Sect. 4. – Travail pendant les dimanches et les jours fériés (art. L. 344-13)	467
Sect. 5. – Travail de nuit (art. L. 344-15)	467
Sect. 6. – Congés payés (art. L. 344-16)	468
Sect. 7. – Salaire (art. L. 344-17)	468
CHAP. V. – SURVEILLANCE ET DISPOSITIONS PÉNALES (art. L. 345-1)	468
TITRE V. – PROTECTION DES SALARIÉS CONTRE LES RISQUES LIÉS À UNE EXPOSITION À DES AGENTS CHIMIQUES, PHYSIQUES ET BIOLOGIQUES (art. L. 351-1)	468
Livre IV. – Représentation du personnel	
TITRE I ^{er} . – «DÉLÉGATIONS»	
CHAP. I ^{er} . – «MISE EN PLACE DES DÉLÉGATIONS»	
Sect. 1 ^{re} . – «Délégations du personnel» (art. L. 411-1)	469
Sect. 2. – «Délégations au niveau de l'entité économique et sociale» (art. L. 411-3)	469
«...» (art. L. 411-4)	470
«...» (art. L. 411-5)	470
CHAP. II. – «COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION DU PERSONNEL» (art. L. 412-1)	470
CHAP. III. – «DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL»	
Sect. 1 ^{re} . – «Modalités de la désignation» (art. L. 413-1)	471
Sect. 2. – «Conditions de l'électorat» (art. L. 413-3)	471
CHAP. IV. – «ATTRIBUTIONS DE LA DÉLÉGATION DU PERSONNEL» (art. L. 414-1)	
«Sect. 1. – Attributions générales et droit à l'information» (art. L. 414-2)	472
«Sect. 2. – Information et consultation sur la vie de l'entreprise» (art. L. 414-3)	472
«Sect. 3. – Information et consultation en matière technique, économique et financière» (art. L. 414-4)	473
«Sect. 4. – Participation à certaines décisions de l'entreprise» (art. L. 414-9)	473
«Sect. 5. – Délégué à la sécurité et à la santé» (art. L. 414-14)	474
«Sect. 6. – Délégué à l'égalité» (art. L. 414-15)	475
«Sect. 7. – Affichage des communications de la délégation» (art. L. 414-16)	475
CHAP. V. – «STATUT DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL»	
Sect. 1 ^{re} . – «Obligations du délégué» (art. L. 415-1)	475
Sect. 2. – «Durée du mandat» (art. L. 415-3)	476
Sect. 3. – «Exercice du mandat» (art. L. 415-5)	476
Sect. 4. – «Protection spéciale» (art. L. 415-10)	477
CHAP. VI. – «ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT» (art. L. 416-1)	478
CHAP. VII. – «DISPOSITIONS FINALES» (art. L. 417-1)	479
TITRE II. – «REPRÉSENTATION DES SALARIÉS DANS LES SOCIÉTÉS ANONYMES»	
CHAP. I ^{er} . – CHAMP D'APPLICATION (art. L. 421-1)	516

CHAP. II. – COMPOSITION DU COMITÉ MIXTE (art. L. 422-1)	516	Sec. 2. – Désignation des représentants des salariés occupés au Luxembourg (art. L. 452-2)	539
CHAP. III. – ATTRIBUTIONS DU COMITÉ MIXTE (art. L. 423-1)	517	Sec. 3. – Négociation d'un accord (art. L. 452-3)	540
CHAP. IV. – FONCTIONNEMENT DU COMITÉ MIXTE (art. L. 424-1)	517	Sec. 4. – Contenu de l'accord (art. L. 452-4)	540
CHAP. V. – STATUT DES MEMBRES DU COMITÉ MIXTE (art. L. 425-1)	518	Sec. 5. – Force obligatoire de l'accord (art. L. 452-5)	541
CHAP. VI. – REPRÉSENTATION DES SALARIÉS DANS LES SOCIÉTÉS ANONYMES		CHAP. III. – DISPOSITIONS DE RÉFÉRENCE	
Sec. 1 ^{re} . – Champ d'application (art. L. 426-1)	521	Sec. 1 ^{re} . – Application des dispositions de référence (art. L. 453-1)	541
Sec. 2. – Conseil d'administration des sociétés anonymes («art. L. 426-2»)	521	Sec. 2. – Dispositions de référence pour la composition de l'organe de représentation des salariés (art. L. 453-2)	541
Sec. 3. – Surveillance des sociétés anonymes («art. L. 426-12»)	522	Sec. 3. – Désignation des membres de l'organe de représentation des salariés occupés au Luxembourg (art. L. 453-3)	542
«Sec. 4. – Participation des salariés en cas de fusion transfrontalière de sociétés (art. L. 426-13)	522	Sec. 4. – Dispositions de référence pour l'information et la consultation (art. L. 453-4)	542
CHAP. VII. – DISPOSITIONS DIVERSES (art. L. 427-1)	522	Sec. 5. – Dispositions de référence pour la participation (art. L. 453-5) ..	543
TITRE III. – COMITÉ D'ENTREPRISE EUROPÉEN OU PROCÉDURE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION TRANSFRONTALIÈRES DES «TRAVAILLEURS»		Sec. 6. – Désignation des membres représentant les salariés occupés au Luxembourg dans l'organe compétent (art. L. 453-6)	543
CHAP. I ^{er} . – DISPOSITIONS GÉNÉRALES		CHAP. IV. – DISPOSITIONS DIVERSES	
Sec. 1 ^{re} . – Dispositions introductives (art. L. 431-1)	523	Sec. 1 ^{re} . – Dispositions applicables aux S.C.E. constituées exclusivement par des personnes physiques ou par une seule entité juridique et des personnes physiques (art. L. 454-1)	543
Sec. 2. – Définitions (art. L. 431-2)	524	Sec. 2. – Participation à l'assemblée générale ou aux assemblées de sections ou de branches (art. L. 454-2)	543
Sec. 3. – Champ d'application et notion de direction centrale (art. L. 431-6)	524	Sec. 3. – Fonctionnement de l'organe de représentation et de la procédure d'information et de consultation des salariés (art. L. 454-3)	544
CHAP. II. – INSTITUTION D'UN COMITÉ D'ENTREPRISE EUROPÉEN OU D'UNE PROCÉDURE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION TRANSFRONTALIÈRES DES TRAVAILLEURS		Sec. 4. – Obligation de confidentialité et de secret (art. L. 454-4)	544
Sec. 1 ^{re} . – Déclenchement de la procédure (art. L. 432-1)	525	Sec. 5. – Statut social des membres du groupe spécial de négociation et de l'organe de représentation et des représentants des salariés siégeant dans l'organe de surveillance ou d'administration d'une S.C.E. (art. L. 454-5) ..	544
Sec. 2. – Groupe spécial de négociation (art. L. 432-3)	525	Sec. 6. – Statut particulier des représentants des salariés au sein de l'organe d'administration ou de surveillance d'une S.C.E. ayant son siège statutaire au Grand-Duché de Luxembourg (art. L. 454-6)	545
Sec. 3. – Institution conventionnelle d'un comité d'entreprise européen ou d'une procédure d'information et de consultation transfrontalières (art. L. 432-19)	526	Sec. 7. – Détournement de procédure (art. L. 454-7)	545
Sec. 4. – Prescriptions minimales subsidiaires: institution obligatoire d'un comité d'entreprise européen (art. L. 432-27)	527	Sec. 8. – Mesures destinées à assurer le respect du présent titre (art. L. 454-8)	545
Sec. 5. – Dispositions communes (art. L. 432-45)	529	Sec. 9. – Relation entre le présent titre et d'autres dispositions (art. L. 454-9)	545
CHAP. III. – DISPOSITIONS DIVERSES		Sec. 10. – Relation entre le présent titre et le cadre général relatif à l'information et la consultation des salariés dans la Communauté européenne (art. L. 454-10)	545
Sec. 1 ^{re} . – Statut des représentants des salariés occupés au Luxembourg (art. L. 433-1)	529	Sec. 11. – Juridiction compétente (art. L. 454-11)	545
Sec. 2. – Principes régissant la coopération et la confidentialité des données (art. L. 433-3)	530	Livre V. – Emploi et chômage	
Sec. 3. – Interaction entre le présent titre et d'autres dispositions légales (art. L. 433-5)	530	TITRE I ^{er} . – PRÉVENTION DES LICENCIEMENTS ET MAINTIEN DE L'EMPLOI	
Sec. 4. – «Surveillances, contentieux, sanctions pénales et dispositions transitoires» (art. L. 433-6)	530	CHAP. I ^{er} . – MESURES DESTINÉES À PRÉVENIR LES LICENCIEMENTS CONJONCTURELS	
TITRE IV. – IMPLICATION DES TRAVAILLEURS DANS LA SOCIÉTÉ EUROPÉENNE		Sec. 1 ^{re} . – Objectifs (art. L. 511-1)	546
CHAP. I ^{er} . – DISPOSITIONS GÉNÉRALES		Sec. 2. – Subventions aux entreprises destinées à l'indemnisation des chômeurs partiels (art. L. 511-3)	546
Sec. 1 ^{re} . – Objet (art. L. 441-1)	531	Sec. 3. – Travaux extraordinaires d'intérêt général (art. L. 511-16)	547
Sec. 2. – Définitions (art. L. 441-2)	531	Sec. 4. – Mesures diverses (art. L. 511-27)	548
CHAP. II. – NÉGOCIATION D'UN ACCORD		CHAP. II. – MESURES DESTINÉES À MAINTENIR LE PLEIN EMPLOI	
Sec. 1 ^{re} . – Création d'un groupe spécial de négociation (art. L. 442-1) ..	532	Sec. 1 ^{re} . – Objectifs (art. L. 512-1)	548
Sec. 2. – Désignation des représentants des travailleurs occupés au Luxembourg (art. L. 442-2)	532	Sec. 2. – Comité de coordination tripartite (art. L. 512-3)	548
Sec. 3. – Négociation d'un accord (art. L. 442-3)	533	«Sec. 3. – Mesures d'intervention sur le marché de l'emploi («art. L. 512-4»)»	549
Sec. 4. – Contenu de l'accord (art. L. 442-4)	533	«Sec. 4. – Mesures contractuelles de réduction des coûts de production dans l'intérêt de la sauvegarde de l'emploi («art. L. 512-11»)	549
Sec. 5. – Force obligatoire de l'accord (art. L. 442-5)	533	«Sec. 5. – Mesures d'application générale et de solidarité nationale en cas d'aggravation de la situation économique et sociale («art. L. 512-12») ..	550
CHAP. III. – DISPOSITIONS DE RÉFÉRENCE		«Sec. 6.» – Sanctions pénales («art. L. 512-13»)	550
Sec. 1 ^{re} . – Application des dispositions de référence (art. L. 443-1)	534	«CHAPITRE III. – ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI»	
Sec. 2. – Dispositions de référence pour la composition de l'organe de représentation des travailleurs (art. L. 443-2)	534	(«art. L. 513-1)	550
Sec. 3. – Désignation des membres de l'organe de représentation des salariés occupés au Luxembourg (art. L. 443-3)	534	TITRE II. – INDEMNITÉS DE CHÔMAGE COMPLET	
Sec. 4. – Dispositions de référence pour l'information et la consultation (art. L. 443-4)	535	CHAP. I ^{er} . – RÉGIME GÉNÉRAL	
Sec. 5. – Dispositions de référence pour la participation (art. L. 443-5) ..	535	Sec. 1 ^{re} . – Bénéficiaires (art. L. 521-1)	551
Sec. 6. – Désignation des membres représentant les salariés occupés au Luxembourg dans l'organe d'administration ou de surveillance d'une S.E. (art. L. 443-6)	536	Sec. 2. – Conditions d'admission («art. L. 521-3)	551
CHAP. IV. – DISPOSITIONS DIVERSES		Sec. 3. – Condition de stage («art. L. 521-6)	574
Sec. 1 ^{re} . – Fonctionnement de l'organe de représentation et de la procédure d'information et de consultation des travailleurs (art. L. 444-1)	536	Sec. 4. – Conditions d'inscription (art. L. 521-7)	574
Sec. 2. – Obligation de confidentialité et de secret (art. L. 444-2)	536	Sec. 5. – Obligations («art. L. 521-9)	574
Sec. 3. – Statut social des membres du groupe spécial de négociation et de l'organe de représentation et des représentants des travailleurs siégeant dans l'organe de surveillance ou d'administration d'une S.E. (art. L. 444-3)	536	Sec. 6. – Durée de l'indemnisation («art. L. 521-11)	575
Sec. 4. – Statut particulier des représentants des travailleurs au sein du conseil d'administration ou de surveillance d'une S.E. ayant son siège statutaire au Grand-Duché de Luxembourg (art. L. 444-4)	537	Sec. 7. – Montant de l'indemnité de chômage complet (art. L. 521-14) ..	576
Sec. 5. – Détournement de procédure (art. L. 444-5)	537	CHAP. II. – CHÔMAGE DES JEUNES (art. L. 522-1)	577
Sec. 6. – Mesures destinées à assurer le respect du présent titre (art. L. 444-6)	537	CHAP. III. – INSERTION PROFESSIONNELLE, RÉINSERTION PROFESSIONNELLE ET OCCUPATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI (art. L. 523-1)	577
Sec. 7. – Relation entre le présent titre et d'autres dispositions (art. L. 444-7)	537	CHAP. IV. – «STAGE DE PROFESSIONNALISATION ET CONTRAT DE RÉINSERTION-EMPLOI» (art. L. 524-1)	578
Sec. 8. – Relation entre le présent titre et le cadre général relatif à l'information et la consultation des travailleurs dans la Communauté européenne (art. L. 444-8)	538	CHAP. V. – CHÔMAGE DES INDÉPENDANTS («art. L. 525-1)	579
Sec. 9. – Juridiction compétente (art. L. 444-9)	538	CHAP. VI. – MESURES DIVERSES EN RELATION AVEC L'ORGANISATION DU TRAVAIL OU AVEC LA RÉINTÉGRATION DANS LA VIE ACTIVE (art. L. 526-1)	580
TITRE V. – IMPLICATION DES SALARIÉS DANS LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE EUROPÉENNE		CHAP. VII. – DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES (art. L. 527-1)	580
CHAP. I ^{er} . – DISPOSITIONS GÉNÉRALES		TITRE III. – INDEMNITÉ COMPENSATOIRE DE RÉMUNÉRATION EN CAS DE CHÔMAGE DU AUX INTEMPÉRIES ET EN CAS DE CHÔMAGE ACCIDENTEL OU TECHNIQUE	
Sec. 1 ^{re} . – Objet (art. L. 451-1)	538	CHAP. I ^{er} . – CHÔMAGE DÛ AUX INTEMPÉRIES (art. L. 531-1)	580
Sec. 2. – Définitions (art. L. 451-2)	538	CHAP. II. – CHÔMAGE ACCIDENTEL OU TECHNIQUE INVOLONTAIRE (art. L. 532-1)	581
CHAP. II. – NÉGOCIATION D'UN ACCORD		CHAP. III. – DISPOSITIONS COMMUNES (art. L. 533-1)	581
Sec. 1 ^{re} . – Création d'un groupe spécial de négociation (art. L. 452-1) ..	539	TITRE IV. – PLACEMENT DES SALARIÉS	
		CHAP. I ^{er} . – «AIDES À L'EMBAUCHE DES CHÔMEURS ÂGÉS ET DES CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE ET AIDE TEMPORAIRE AU RÉEMPLOI»	
		«Section 1 ^{re} . – Aides à l'embauche des chômeurs âgés» (art. L. 541-1) ..	583

«Sect. 2. – Aides à l'embauche des chômeurs de longue durée» (art. L.541-5)	584	ANNEXE 2. – ACTIVITÉS COMPORTANT UN RISQUE D'EXPOSITION AUX AGENTS OU	
«Section 3. – Aide temporaire au réemploi» (art. L.541-7).....	584	CONDITIONS DE TRAVAIL POUR LES FEMMES ENCEINTES OU ALLAITANTES (ARTICLE	
CHAP. II. – FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET FORMATION DE RECON-		L. 334-4).....	627
VERSION PROFESSIONNELLE		ANNEXE 3. – TRAVAUX INTERDITS AUX JEUNES EN RAISON DES DANGERS INHÉRENTS	
Sect. 1 ^{re} . – Organisation («art. L. 542-1).....	585	POUR LEUR SANTÉ (ARTICLE L. 343-3).....	627
Sect. 2. – Soutien et développement de la formation continue («art. L. 542-7)	586	ANNEXE 4. – OCCUPATIONS INTERDITES AUX JEUNES EN RAISON DES DANGERS POUR	
«CHAPITRE III. – INSERTION DES JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA VIE		LEUR MORALITÉ (ARTICLE L. 343-3).....	628
ACTIVE»		ANNEXE 5. – AGENTS SUSCEPTIBLES DE PRÉSENTER UN DANGER POUR LA SANTÉ	
«Sect. 1 ^{re} . – Le contrat d'appui-emploi» (art. L. 543-1).....	588	DES SALARIÉS (ART. L. 351-4).....	628
«Sect. 2. – Le contrat d'initiation à l'emploi» (art. L. 543-14).....	589	ANNEXE 6. – LOI MODIFIÉE DU 31 JUILLET 2006 PORTANT INTRODUCTION D'UN	
«Sect. 3. – Dispositions communes» (art. L. 543-29).....	590	CODE DU TRAVAIL (MÉM. A - 149 DU 29 AOÛT 2006, P. 2456; DOC. PARL. 5346	
«Sect. 4. – Prime d'orientation» (art. L. 543-31).....	590	ET 5420).....	628
«Sect. 5. – Aides à la promotion de l'apprentissage» (art. L. 543-32).....	590	«ANNEXE 7. – CONTENU DES FORMATIONS (ARTICLE L. 553-3)».....	628
«Sect. 6. – Dispositions pénales» (art. L. 543-33).....	591		
TITRE V. – EMPLOI DE SALARIÉS INCAPABLES D'OCCUPER LEUR DERNIER POSTE DE TRAVAIL			
CHAP. I ^{er} . – RECLASSEMENT «PROFESSIONNEL» DES SALARIÉS INCAPABLES D'OCCU-		6 décembre 1989. – LOI sur les juridictions du travail (<i>Mémorial A, 1989</i>)	630
PER LEUR DERNIER POSTE DE TRAVAIL (art. L. 551-1).....	591	6 décembre 1989. – LOI sur le référé auprès du tribunal du travail	
CHAP. II. – LA COMMISSION MIXTE (art. L. 552-1).....	597	(<i>Mémorial A, 1989</i>).....	632
«CHAPITRE III. – ACTIVITÉ D'ASSISTANCE À L'INCLUSION DANS L'EMPLOI POUR LES SA-		11 juillet 1989. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant application des dis-	
LARIÉS HANDICAPÉS ET LES SALARIÉS EN RECLASSEMENT EXTERNE» (art. L. 553-1)	599	positions 5, 8, 34 et 41 de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail (<i>Mé-</i>	
TITRE VI. – EMPLOI DE PERSONNES HANDICAPÉES		<i>morial A n° 50, 19 juillet 1989</i>).....	694
CHAP. I ^{er} . – DISPOSITIONS GÉNÉRALES (art. L. 561-1)	601	8 octobre 1976. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant la rémunération	
CHAP. II. – SALARIÉS HANDICAPÉS GUIDÉS VERS LE MARCHÉ DU TRAVAIL ORDINAIRE		du travail des jours fériés légaux dans les entreprises à caractère saisonnier	
(art. L. 562-1).....	602	(<i>Mémorial A n° 61, 9 octobre 1976</i>).....	695
CHAP. III. – SALARIÉS HANDICAPÉS GUIDÉS VERS LES ATELIERS PROTÉGÉS (art. L.		28 janvier 1976. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant les congés payés	
563-1).....	603	du personnel occupé dans l'agriculture et la viticulture (<i>Mémorial A n° 4,</i>	
CHAP. IV. – DISPOSITIONS ORGANIQUES (art. L. 564-1).....	604	<i>31 janvier 1976</i>).....	696
«TITRE VII. – INTERDICTION DU TRAVAIL CLANDESTIN ET INTERDIC-		26 juillet 1966. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL pris en exécution de l'article 4	
TION DE L'EMPLOI DE RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS EN SÉ-		alinéa 6 de la loi du 22 avril 1966 portant réglementation uniforme du congé	
JOUR IRRÉGULIER (LOI DU 21 DÉCEMBRE 2012)		annuel payé des salariés du secteur privé (<i>Mémorial A n° 41, 6 août 1966</i>)	697
CHAP. I ^{er} . – INTERDICTION DU TRAVAIL CLANDESTIN (art. L. 571-1).....	604	16 juin 1976. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant les congés payés du	
CHAP. II. – INTERDICTION DE L'EMPLOI DE RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS EN SÉJOUR		personnel occupé dans les entreprises à caractère saisonnier (<i>Mémorial</i>	
IRRÉGULIER (art. L. 572-1).....	605	<i>A n° 35, 1^{er} juillet 1976</i>).....	698
CHAP. III. – DISPOSITIONS COMMUNES (art. L. 573-1).....	606	30 avril 1991. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL – Texte coordonné du règle-	
TITRE VIII. – PRÉRETRAITE		ment grand-ducal modifié du 30 avril 1991 concernant l'octroi d'un congé	
CHAP. I ^{er} . – PRÉRETRAITE-SOLIDARITÉ (art. L. 581-1).....	606	sportif (<i>Mémorial A n° 28, 10 mai 1991</i>).....	699
CHAP. II. – PRÉRETRAITE-AJUSTEMENT (art. L. 582-1).....	607	6 décembre 1989. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant le congé poli-	
CHAP. III. – PRÉRETRAITE DES SALARIÉS POSTÉS ET DES SALARIÉS DE NUIT		tique des bourgmestres, échevins et conseillers communaux (<i>Mémorial</i>	
(art. L. 583-1).....	608	<i>A n° 77, 14 décembre 1989</i>).....	701
CHAP. IV. – PRÉRETRAITE PROGRESSIVE (art. L. 584-1).....	608	19 juin 1996. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL fixant les modalités d'exécution du	
CHAP. V. – INDEMNITÉ DE PRÉRETRAITE (art. L. 585-1).....	609	titre V de la loi sur la coopération au développement portant institution d'un	
CHAP. VI. – ATTRIBUTION DU CONCOURS DU FONDS POUR L'EMPLOI		congé «coopération au développement» (<i>Mémorial A n° 42, 28 juin 1996</i>)....	702
(art. L. 586-1).....	611	1 ^{er} septembre 2008. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL précisant les modalités	
CHAP. VII. – ENCADREMENT DES DEMANDEURS D'EMPLOI (art. L. 587-1).....	611	d'application du congé individuel de formation (<i>Mémorial A n° 139,</i>	
CHAP. VIII. – CONTENTIEUX (art. L. 588-1).....	611	<i>12 septembre 2008</i>).....	703
CHAP. IX. – «DISPOSITIONS FINANCIÈRES ET RELATIVES À L'ACCÈS AUX DONNÉES»		11 novembre 2008. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL déterminant les modalités	
(art. L. 589-1).....	611	d'application du congé-jeunesse (<i>Mémorial A n° 170, 25 novembre 2008</i>)	704
«TITRE IX. – RÉTABLISSEMENT DU PLEIN EMPLOI		19 décembre 2008. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant le congé pour	
CHAP. I ^{er} . – DISPOSITIONS GÉNÉRALES (art. L. 591-1).....	611	mandat social des membres d'une chambre professionnelle, des membres	
CHAP. II. – ACTIVITÉS D'INSERTION OU DE RÉINSERTION PROFESSIONNELLES ET ACTI-		d'un organe d'une institution de sécurité sociale, des assesseurs auprès du	
VITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES (art. L. 592-1).....	612	Tribunal de travail, des assesseurs-assurés et des assesseurs-employeurs des	
CHAP. III. – DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES (art. L. 593-1) ...	612	juridictions de sécurité sociale (<i>Mémorial A n° 222, 31 décembre 2008</i>) ..	705
Sect. 1 ^{re} . – L'agrément ministériel (art. L. 593-2).....	613	10 mai 1999. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL définissant les maladies ou dé-	
Sect. 2. – La convention de coopération (art. L. 593-7).....	613	ficiences d'une gravité exceptionnelle en application de l'article 15, alinéa 2	
Sect. 3. – Dépenses éligibles (art. L. 593-8).....	613	de la loi du 12 février 1999 portant création d'un congé parental et d'un	
Sect. 4. – Modalités du soutien financier (art. L. 593-9).....	614	congé pour raisons familiales (<i>Mémorial A n° 58, 27 mai 1999</i>).....	706
Livre VI. – Administrations et organes		12 avril 2022. – COMMUNIQUÉ du Ministère du Travail, de l'Emploi et de	
«TITRE I ^{er} . – INSPECTION DU TRAVAIL ET DES MINES		l'Économie sociale et solidaire concernant le niveau du salaire social mini-	
CHAP. I ^{er} . – ATTRIBUTIONS GÉNÉRALES ET DÉFINITIONS (art. L. 611-1).....	614	imum à partir du 1 ^{er} avril 2022. (<i>Mémorial B n° 1408, 14 avril 2022</i>).....	707
CHAP. II. – CHAMP D'APPLICATION ET ATTRIBUTIONS (art. L. 612-1).....	614	TABLE DE CONCORDANCE – Tableau de l'évolution du salaire social mini-	
CHAP. III. – ORGANISATION GÉNÉRALE (art. L. 613-1).....	615	imum.....	708
CHAP. IV. – COMPÉTENCES (art. L. 614-1).....	615	11 novembre 1970. – LOI sur les cessions et saisies des rémunérations de tra-	
CHAP. V. – INCOMPATIBILITÉS ET SECRET PROFESSIONNEL (art. L. 615-1).....	618	vail ainsi que des pensions et rentes (<i>Mémorial A n° 62, 20 novembre 1970</i>)	709
«TITRE II. – AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI		9 janvier 1979. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant la procédure des	
CHAP. I ^{er} . – MISSION ET ORGANISATION (art. L. 621-1).....	618	saisies-arrêts et cessions sur les rémunérations de travail et les pensions et	
CHAP. II. – ATTRIBUTIONS		rentes (<i>Mémorial A n° 7, 7 février 1979</i>).....	713
Sect. 1 ^{re} . – Développement de l'emploi et formation (art. L.622-1).....	620	27 septembre 2016. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL fixant les taux de cessibi-	
Sect. 2. – Populations à besoins spécifiques (art. L.622-12).....	621	lité et de saisissabilité des rémunérations de travail, pensions et rentes	
Sect. 3. – Orientation professionnelle (art. L. 622-15).....	622	(<i>Mémorial A n° 206, 4 octobre 2016</i>).....	715
Sect. 4. – Chômage et réemploi (art. L. 622-22).....	622	11 septembre 2018. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant les opérati-	
Sect. 5. – Études et recherches (art. L. 622-24).....	622	ons électorales pour la désignation des délégués du personnel	
CHAP. III. – DISPOSITIONS GÉNÉRALES (art. L.623-1).....	623	(<i>Mémorial A n° 838, 18 septembre 2018</i>).....	724
CHAP. IV. – (...) (art. L. 624-1).....	623	24 septembre 1974. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL «modifié concernant les	
TITRE III. – FONDS POUR L'EMPLOI (art. L. 631-1).....	623	opérations électorales pour la désignation des représentants du personnel	
TITRE IV. – «RÉSEAU D'ÉTUDES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET DE		dans les comités mixtes d'entreprise et les conseils d'administration ou les	
L'EMPLOI (RETEL)» (art. L. 641-1).....	625	conseils de surveillance» (Règlement g.-d. du 17 juillet 2008) (<i>Mémorial</i>	
«TITRE V. – COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI ET		<i>A n° 69, 27 septembre 1974</i>).....	729
INSTANCE DE CONCILIATION INDIVIDUELLE			
CHAP. I ^{er} . – COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI (art. L. 651-1)...	625		
CHAP. II. – INSTANCE DE CONCILIATION INDIVIDUELLE (art. L. 652-1).....	626		
ANNEXE 1. – AGENTS ET PROCÉDÉS PRÉSENTANT UN RISQUE SPÉCIFIQUE D'EXPO-			
SITION POUR LES FEMMES ENCEINTES OU ALLAITANTES (ARTICLE L. 334-2).....	626		

11 août 1974. – ARRÊTÉ GRAND-DUCAL portant énumération des sociétés anonymes visées à l'article L. 426-1 (2) du Code du travail (<i>Mémorial B n° 57, 20 septembre 1974</i>)	732	5 septembre 2008. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL fixant les conditions et modalités relatives à la délivrance d'une autorisation de séjour en tant que travailleur salarié (<i>Mémorial A n° 138, 10 septembre 2008</i>)	754
15 septembre 1975. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant fixation du taux d'indemnisation des chômeurs partiels (<i>Mémorial A n° 59, 22 septembre 1975</i>)	733	18 décembre 2015. – LOI 1. relative à la protection internationale et à la protection temporaire; 2. modifiant – la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat, – la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration, – la loi du 28 mai 2009 concernant le Centre de rétention; 3. abrogeant la loi modifiée du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection (<i>Mémorial A n° 255, 28 décembre 2015</i>)	755
20 juin 2020. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant dérogation à l'article 2 du règlement grand-ducal modifié du 15 septembre 1975 portant fixation du taux d'indemnisation des chômeurs partiels. (<i>Mémorial A n° 539, 25 juin 2020</i>)	734	18 décembre 2015. – LOI relative à l'accueil des demandeurs de protection internationale et de protection temporaire, et modifiant la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat.	756
25 août 1983. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL définissant les critères de l'emploi approprié visé à l'article 13 sous e), de la loi modifiée du 30 juin 1976 portant 1. création d'un fonds de chômage; 2. réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet (<i>Mémorial A n° 69, 31 août 1983</i>)	735	14 juin 2013. – DÉCISION du Gouvernement en conseil concernant l'accès des citoyens croates au marché du travail luxembourgeois (<i>Mémorial A n° 106, 25 juin 2013</i>)	757
17 juin 1994. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL fixant les modalités et conditions d'attribution 1. des aides à la mobilité géographique; 2. d'une aide au réemploi; 3. d'une aide à la création d'entreprise; 4. d'une aide à la création d'emplois d'utilité socio-économique (<i>Mémorial A n° 53, 29 juin 1994</i>)	737	19 juillet 1997. – LOI complétant le Code pénal en modifiant l'incrimination du racisme et en portant incrimination du révisionnisme et d'autres agissements fondés sur des discriminations illégales (<i>Mémorial A n° 54, 7 août 1997</i>)	758
22 janvier 2021. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant déclaration d'obligation générale de la convention du 20 octobre 2020 relative au régime juridique du télétravail conclue entre l'Union des Entreprises Luxembourgeoises, d'une part et les syndicats OGB-L et LCGB, d'autre part. (<i>Mémorial A n° 76, 29 janvier 2021</i>)	741	30 novembre 2007. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant institution d'un Comité de conjoncture (<i>Mémorial A n° 14, 1er février 2008</i>)	759
13 mai 2015. – RÈGLEMENT MINISTÉRIEL fixant le salaire annuel brut moyen au titre du règlement grand-ducal modifié du 26 septembre 2008 déterminant le niveau de rémunération minimal pour un travailleur hautement qualifié en exécution de la loi du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration (<i>Mémorial A n° 94, 2 juin 2015</i>)	743	15 décembre 2009. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant déclaration d'obligation générale de la convention relative au harcèlement et à la violence au travail conclue entre les syndicats O.G.B.-L et L.C.G.B., d'une part, et l'U.E.L., d'autre part (<i>Mémorial A n° 3, 13 janvier 2010</i>)	760
22 janvier 2009. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL «pris en exécution de 1° l'article L. 542-11, L. 542-13 et L. 542-16 du Code du travail; 2° la loi modifiée du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales» (Règlement g.-d. du 5 mars 2019) (<i>Mémorial A n° 9, 29 janvier 2009</i>)	744	13 juillet 2018. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL fixant les modalités du congé spécial dans l'intérêt des pompiers volontaires (<i>Mémorial A n° 606, 24 juillet 2018</i>)	762
7 juillet 1987. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant l'organisation et le fonctionnement de la commission spéciale chargée du réexamen des décisions de «l'Agence pour le développement de l'emploi» en matière d'indemnisation du chômage complet (<i>Mémorial A n° 57, 16 juillet 1987; Rect. Mémorial A n° 73, 7 septembre 1987</i>)	746	12 mai 2011. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant application des dispositions relatives aux occupations temporaires indemnisées prévues à l'article L.523-1 du Code du travail (<i>Mémorial A n° 113, 1er juin 2011</i>)	763
29 août 2008. – LOI – Texte coordonné de la loi du 29 août 2008 1) portant sur la libre circulation des personnes et l'immigration; 2) modifiant la loi modifiée du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection, la loi modifiée du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti, le Code du travail, le Code pénal; 3) abrogeant la loi modifiée du 28 mars 1972 concernant 1. l'entrée et le séjour des étrangers; 2. le contrôle médical des étrangers; 3. l'emploi de la main-d'oeuvre étrangère, la loi du 26 juin 1953 portant fixation des taxes à percevoir en matière de cartes d'identité pour étrangers, la loi du 28 octobre 1920 destinée à endiguer l'affluence exagérée d'étrangers sur le territoire du Grand-Duché (<i>Mémorial A n° 138, 10 septembre 2008</i>)	747	10 août 1982. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL fixant les conditions et modalités des stages de formation et des stages probatoires prévus à l'article 1er, alinéa 2, de la loi du 22 juillet 1982 concernant l'occupation d'élèves et d'étudiants pendant les vacances scolaires (<i>Mémorial A n° 66, 13 août 1982</i>)	764
		20 juin 2020. – LOI portant introduction d'un congé pour soutien familial dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 (<i>Mémorial A n° 533, 25 juin 2020</i>)	765
		20 juin 2020. – LOI portant 1° dérogation temporaire à certaines dispositions en matière de droit du travail en relation avec l'état de crise lié au Covid-19; 2° modification du Code du travail (<i>Mémorial A n° 538, 25 juin 2020</i>)	766
		24 juillet 2020. – LOI portant dérogation temporaire aux articles L. 524-1, L. 524-2, L. 524-5, L. 541-1 et L. 541-2 du Code du travail (<i>Mémorial A n° 639, 24 juillet 2020</i>)	768
		TABLE de correspondance des lois abrogées – Code du travail	769